

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 JUIN 2025

DEL-2025-163

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin, à 13 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CATTANEO, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. AUDOUIN, CHALLEAT, CREPY, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 10

Représentés par mandat : 3

**Objet : COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY - SOUHAIT D'ARRET ANTICIPE DE LA CONVENTION
CONSEIL ENERGIE**

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La commune de LA BALME DE SILLINGY est adhérente au service de Conseil Energie depuis le 1^{er} novembre 2022. Une convention a été conclue avec la commune jusqu'au 31 octobre 2026.

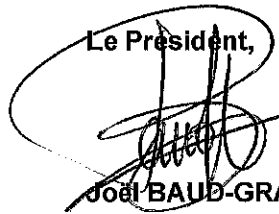
Suite à des échanges avec le service Maîtrise de l'Energie, la commune a fait part de son souhait de mettre fin de façon anticipée à la convention à la date du 31 mars 2025.

● ● ●

Les membres du Bureau sont invités :

1. à valider l'arrêt anticipé de la convention Conseil Energie entre le SYANE et la commune de LA BALME DE SILLINGY au 31/03/2025,
2. à autoriser le Président à signer l'avenant correspondant.

1 abstention : M. François DAVIET.
Adopté.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE